



COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH

DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 28 mai 2026,
sont :

Présents : Mme Véronique LIDIN, 1^{ère} adjointe – M. Jean-Yves MOSSER, 2^{ème} adjoint – Mme Agnès HARNIST, 3^{ème} adjointe – M. André DUSIC, 4^{ème} adjoint - Mme Isabelle GRZESIK, 5^{ème} adjointe - M. Claude LEBOURGEOIS- Mme Anne SCHILLINGER – M. Dany HARTMANN – Mme Christelle FAFFA – M. Laurent KELLER – Mme Emilie OBERDORF – M. Christophe KNECHT – Mme Réjane KEMPF BAUMGARTNER — M. Benoît PETER – M. Jean-François HALTER.

Excusés : M. Jérôme MEYER (*qui a donné procuration à M. Dany HARTMANN*), Mme Emmanuelle BROWN (*qui a donné procuration à Mme Christelle MOSSER*) et Mme Christelle MOSSER

Également présents :

Mme Floriane DI LORENZO, responsable du service population et M. Christophe GISSINGER, Secrétaire Général de Mairie.

Secrétaire de séance : Madame Véronique LIDIN, assistée de M. Christophe GISSINGER

A 18h30, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers présents pour cette séance uniquement consacrée à la désignation des électeurs pour les élections sénatoriales à venir.

Le Maire rappelle ainsi l'ordre du jour de cette séance :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 21 mai 2026

POINT 2 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

POINT 3 : Divers

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 21 mai 2026

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la séance du conseil municipal du 21 mai 2026 via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

M. le Maire précise que l'ensemble des Conseils Municipaux de France se réunissent aujourd'hui afin de désigner les délégués amenés à voter pour les élections sénatoriales à venir.

Selon la strate de population, les modalités de désignation sont différentes. Dans le cas de la commune, entre 1001 et 8999 habitants, les délégués sont élus suite à un scrutin de liste parmi les membres du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après avoir rappelé les modalités d'organisation du scrutin, Monsieur le Maire sollicite les différentes listes candidates.

Il apparaît qu'une seule liste est en lice, elle est composée de :

- Monsieur Rémi SPILLMANN
- Madame Véronique LIDIN
- Monsieur Jean-Yves MOSSER,
- Madame Agnès HARNIST
- Monsieur André DUSIC
en qualité de délégués titulaires
- Madame Isabelle GRZESIK
- Monsieur Claude LEBOURGEOIS
- Madame Anne SCHILLINGER
en qualité de délégués suppléants.

S'en suit le scrutin, tel que décrit dans le procès-verbal des opérations de vote rédigé selon le modèle légal.

Aux termes du premier tour de scrutin, sont élus, par 17 voix pour :

- Monsieur Rémi SPILLMANN
- Madame Véronique LIDIN
- Monsieur Jean-Yves MOSSER,
- Madame Agnès HARNIST
- Monsieur André DUSIC
en qualité de délégués titulaires
- Madame Isabelle GRZESIK
- Monsieur Claude LEBOURGEOIS
- Madame Anne SCHILLINGER
en qualité de délégués suppléants.

Il rejoignent donc le collège électoral (composé d'environ 162 000 grands électeurs) en vue de l'élection des sénatrices et sénateurs pour les départements 1 à 37 et 67 à 90, le 27 septembre prochain.

POINT 3 : Divers

Les élu.e.s conviennent de la date de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 07 juillet 2026 à 18h00.

Plus personnes ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.